

ACTION URGENTE

UN HOMME ENLEVÉ PAR LES FORCES AMÉRICAINES EST DÉTENU AU SECRET

Un Libyen capturé le 5 octobre par les forces américaines en Libye est actuellement détenu au secret et interrogé par l'armée. Il risquerait la peine de mort aux États-Unis, où un tribunal fédéral a émis contre lui un acte d'accusation pour son implication présumée auprès d'Al Qaïda et dans les attentats contre les ambassades des États-Unis au Kenya et en Tanzanie, en août 1998.

Les forces spéciales des États-Unis ont capturé **Nazih Abdul Hamed al Ruqai**, également appelé **Abou Anas al Libi**, dans une rue de Tripoli, la capitale libyenne, le 5 octobre. D'après des membres de sa famille, cela s'est produit vers 6 h 30, alors qu'il revenait de la prière de l'aube dans une mosquée voisine et qu'il garait sa voiture devant sa maison. Sept hommes équipés d'armes à feu sont arrivés chez lui dans deux véhicules blindés. Un troisième était garé une quinzaine de mètres plus loin. D'après ses proches qui ont été témoins de l'enlèvement, certains des hommes étaient masqués et parlaient l'arabe dans un dialecte libyen. Ni les autorités libyennes ni celles des États-Unis n'ont encore officiellement notifié la famille de la détention d'Abou Anas al Libi, ni du lieu où il se trouve.

Les États-Unis ont confirmé qu'il est détenu par leur armée. Dans un communiqué de presse, le ministère de la Défense a affirmé le 6 octobre que l'opération, conduite sous autorité militaire, avait été « approuvée par le président Obama » et qu'Abou Anas al Libi était maintenant « légalement détenu, dans le respect du droit de la guerre, dans un lieu sûr à l'extérieur de la Libye ». D'après certaines informations il se trouverait à bord d'un navire, l'*USS San Antonio*, et il pourrait y être maintenu plusieurs semaines.

Le droit international interdit formellement les enlèvements. Nul ne peut y déroger, même dans un cas extrême de menace à la vie de la nation. De même, nul ne peut déroger aux règles de l'interdiction de privation arbitraire de liberté et du respect des principes fondamentaux en matière d'équité des procès, dont la présomption d'innocence. Des enlèvements de cette nature, suivis d'interrogatoires en détention au secret, fragilisent le principe de la présomption d'innocence. Les méthodes d'interrogatoire autorisées dans ces cas selon l'Annexe M de l'US Army Field Manual (manuel des opérations de l'armée sur le terrain) incluent le maintien prolongé à l'isolement et la limitation ou les interruptions du sommeil. Une détention au secret qui se prolonge dans le temps peut elle-même s'apparenter à un traitement cruel, inhumain ou dégradant.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais ou dans votre propre langue :

- dites-vous préoccupé(e) par l'enlèvement d'Abou Anas al Libi, réalisé en Libye et au mépris du droit international ;
- demandez aux autorités de faire savoir immédiatement et publiquement où il se trouve ;
- priez-les d'autoriser sans plus tarder cet homme à se mettre et à rester en contact avec un avocat, un médecin indépendant, sa famille et le Comité international de la Croix-Rouge ;
- demandez-leur de le traiter selon les normes et le droit internationaux relatifs aux droits humains, y compris s'il est transféré pour répondre d'une accusation émise par une cour fédérale de district et s'il est placé en détention provisoire sur le sol américain ;
- exhortez-les à ne pas recourir à la peine de mort au cas où il serait transféré aux États-Unis.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 19 NOVEMBRE 2013 AUX PERSONNES CI-DESSOUS :

Président

Barack Obama, The White House
Office of the President
1600 Pennsylvania Avenue NW
Washington DC 20500, États-Unis
Fax : + 1 202 456 2461
Courriel (via un formulaire) :
<http://www.whitehouse.gov/contact>

**Formule d'appel : DearPresident
Obama, / Monsieur le Président,**

Secrétaire à la Défense

The Honorable Charles Hagel
US Secretary of Defense, 1000 Defense,
The Pentagon, Washington DC 20301,
États-Unis
Courriel (via un formulaire) :
<https://kb.defense.gov/app/ask>
Fax : + 1 703 571 8951

**Formule d'appel : DearSecretary of
Defense, / Monsieur le Ministre,**

Copies à :

Secrétaire d'État

The Honorable John Kerry
US Department of State, 2201 C Street,
N.W., Washington DC 20520, États-Unis
Fax : + 1 202 647 2283
Courriel (via un formulaire) :
[http://contact-us.state.gov/cgi-
bin/state.cfg/php/enduser/std_alp.php](http://contact-us.state.gov/cgi-bin/state.cfg/php/enduser/std_alp.php)

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques dans votre pays.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UN HOMME ENLEVÉ PAR LES FORCES AMÉRICAINES EST DÉTENU AU SECRET COMPLÉMENT D'INFORMATION

Les États-Unis ont réagi aux attentats du 11 septembre 2001 en invoquant une « guerre mondiale contre le terrorisme » et contre Al Qaïda et d'autres groupes dans laquelle le droit international relatif aux droits humains ne serait pas appliqué. Même si le gouvernement Obama a abandonné certaines expressions de ses prédécesseurs – comme « guerre contre le terrorisme » et « combattants ennemis » – il a en gros adopté le principe d'un conflit mondial. Les États-Unis ont longtemps eu recours aux enlèvements pour placer certains suspects en détention, pratique qui avait commencé avant les attaques du 11 septembre 2001. Après cette date, ils ont utilisé la méthode des « restitutions » pour envoyer des individus se faire interroger par des agents de pays autres (voir <http://www.amnesty.org/en/library/info/AMR51/065/2013/en>), mais les enlèvements étaient généralement réalisés par des agences gouvernementales américaines, telles le FBI ou la CIA. Dans le cas présent, c'est l'armée qui a mené l'opération d'après le principe américain vicié de la « guerre mondiale », après y avoir été autorisée par le président Obama en sa qualité de commandant en chef des forces armées. Il est probable que l'interrogatoire d'Abou Anas al Libi soit mené par l'équipe chargée d'interroger les détenus de « grande valeur », composée de membres de diverses agences, dont le CIA, le FBI et les services de renseignement de l'armée.

Le 6 octobre, le ministre de la Défense des États-Unis, Charles Hagel, confirmait qu'Abou Anas al Libi était « détenu par les autorités des États-Unis » et rappelait qu'il avait été qualifié de terroriste mondial par décret, qu'il était visé par le programme américain de récompenses Rewards for Justice, et qu'il figurait sur la « Liste des sanctions contre Al Qaïda » établie par les Nations unies. Il a aussi été accusé d'avoir joué un rôle dans les attentats contre des ambassades américaines en Afrique en 1998, et dans d'autres projets d'attentats visant des intérêts américains. Le 7 octobre, le porte-parole du département d'État a déclaré qu'Abou Anas al Libi ne serait pas transféré à Guantánamo car la politique du gouvernement est de ne pas y envoyer de nouveaux détenus.

Abou Anas al Libi a été mis en accusation en 1998 par la Cour fédérale du district sud de New York (acte d'accusation remplacé en 2000 par un autre). Il est accusé entre autres de participation aux attentats à l'explosif commis en août 1998 contre les ambassades des États-Unis en Tanzanie et au Kenya, et qui ont fait 224 morts et de nombreux blessés. Certaines des infractions dont il est accusé pourraient être punies de mort. Amnesty International demande depuis longtemps que toute personne responsable de ces attentats et d'autres attaques menées contre des civils soit traduite en justice au cours de procès excluant la peine de mort, et que les États-Unis respectent ce faisant les principes internationaux relatifs aux droits humains. Le cas du Somalien Ahmed Abdulkadir Warsame, arrêté par les forces américaines dans le golfe d'Aden autour du 19 avril 2011, a renforcé les craintes dans l'affaire al Libi. Warsame a semble-t-il été maintenu en détention secrète pendant au moins deux semaines, et au secret pendant au moins six semaines, avant d'être transféré à New York début juillet 2011, et inculpé d'infractions liées au terrorisme. Face à l'inquiétude exprimée par Amnesty International à propos du traitement infligé à Ahmed Warsame avant son transfert, les autorités ont déclaré que le gouvernement américain a toujours affirmé qu'il était en guerre avec Al Qaïda et avec les forces associées à Al Qaïda, et que toutes les mesures légales lui étaient permises, y compris le placement en détention, pour vaincre l'ennemi.

Le bureau du Premier Ministre libyen, Ali Zeidan, déclarait le 6 octobre qu'il cherchait des précisions auprès des autorités américaines sur l'enlèvement, soulignant qu'il était disposé à poursuivre des ressortissants libyens en Libye indépendamment de l'infraction dont ils sont accusés, et insistant sur la présomption d'innocence. Le gouvernement de Libye a souligné qu'il suivrait l'affaire auprès des autorités américaines conformément aux lois et principes des droits humains applicables, mais il a aussi mis l'accent sur la relation stratégique entre les deux pays dans les domaines de la sécurité et de la défense. Dans ce cas particulier, l'enlèvement d'Abou Anas al Libi sape aussi les efforts entrepris par la Libye pour établir un État de droit, à une époque où le pays a besoin d'un soutien international pour rebâtir ses institutions, nettement affaiblies par le conflit armé de 2011.

Outre le fait que le parquet risque de requérir contre lui la peine de mort, le traitement qui pourrait être imposé à Abou Anas al Libi s'il venait à être transféré aux États-Unis pour y être jugé pourrait susciter d'autres craintes. Il est arrivé que des personnes relevant du système fédéral soient placées en détention à l'isolement dans des conditions cruelles, dans l'attente de leur procès. Par exemple, des détenus du quartier spécial du Centre pénitentiaire métropolitain (MCC), à New York, là même où il sera probablement placé s'il est transféré à New York en vue de son jugement, ont été isolés 23 à 24 heures par jour dans des cellules exiguës, avec les vitres couvertes de peinture et un accès limité à la lumière naturelle et à de l'air frais.

Nom : Nazih Abdul-Hamed al-Ruqai, également appelé Abou Anas al-Libi

Homme